

PREF. 01
16.01.23



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 24
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 8
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 3

Délibération N° : 23.004/B

OBJET : APPROBATION DE L'ADHESION EN PROPRE A LA SECTION PROPLETE URBAINE DES COMMUNES DE BOUSSY-SAINT-ANTOINE, BRUNOY, CROSNE, EPINAY-SOUS-SENART ET QUINCY-SOUS-SENART

SEANCE DU 12/01/2023

LE JEUDI DOUZE JANVIER DEUX MILLE VINGT-TROIS A 19H01, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT,
Madame Nathalie MAGNIN, Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON,
Monsieur Dominique SERGI, Monsieur Lionel SENTENAC, Monsieur François FAREZ,
Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Franck PEROIS, Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE, Monsieur Dominique ESTEVE,
Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Henriette SPIEGEL,
Monsieur Arnaud DEGEN, Monsieur Kilé Olivier YENGE

ABSENTS EXCUSES :

Madame Fatiha AKHSIL, Monsieur Karim SELLAMI, Madame Caroline COLL

POUVOIRS :

Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Madame Nathalie ALCARAZ a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Madame Christie GEY a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Madame Lucrece BOUSSAÏD BINAZON a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Monsieur Nourdine SEDRATI a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène EUVRARD,
Monsieur Guillaume PEYTAVIN a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Eric BASSET a donné pouvoir à Madame Henriette SPIEGEL,
Madame Agnès BONAFOUS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

PROF. 01
16.01.23

Délibération N° : 23.004/B

SEANCE DU 12/01/2023

OBJET : APPROBATION DE L'ADHESION EN PROPRE A LA SECTION PROPRETE URBAINE DES COMMUNES DE BOUSSY-SAINT-ANTOINE, BRUNOY, CROSNE, EPINAY-SOUS-SENART ET QUINCY-SOUS-SENART

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1er juillet 2022,

VU le code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L5211-18 et L5711-1,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2021, décidant la reprise de la compétence optionnelle de la propreté urbaine (balayage),

VU la délibération du Comité syndical du SIVOM en date du 9 mars 2022 approuvant à l'unanimité la restitution de la compétence propreté urbaine (balayage) à la CAVYVS,

VU la délibération n°2022-27 du Conseil communautaire du 22 avril 2022 restituant la compétence propreté urbain (balayage) aux 9 communes le composant à effet du 31 décembre 2022, notifiée aux maires en date du 6 mai 2022,

VU la délibération du conseil municipal n°22.056/B en date du 28 juin 2022 approuvant les termes de la délibérations n°2022-27 du conseil communautaire en date du 22 avril 2022 portant restitution de la compétence propreté urbaine (balayage), aux 9 communes composant la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la délibération de la commune de Crosne, reçue au SIVOM le 24 juin 2022, demandant l'adhésion directe à la section Propreté Urbaine du SIVOM à compter du 1er janvier 2023,

VU la délibération de la commune de Quincy-sous-Sénart, reçue au SIVOM le 20 juin 2022, demandant l'adhésion directe à la section Propreté Urbaine du SIVOM à compter du 1er janvier 2023,

VU la délibération de la commune de Boussy-Saint-Antoine, reçue au SIVOM le 16 juin 2022, demandant l'adhésion directe à la section Propreté Urbaine du SIVOM à compter du 1er janvier 2023,

VU la délibération de la commune d'Epinay-sous-Sénart, reçue au SIVOM le 16 juin 2022, demandant l'adhésion directe à la section Propreté Urbaine du SIVOM à compter du 1er janvier 2023,

PREP. 01
16.01.23

Délibération N° : 23.004/B

SEANCE DU 12/01/2023

OBJET : APPROBATION DE L'ADHESION EN PROPRE A LA SECTION PROPLETE URBAINE DES COMMUNES DE BOUSSY-SAINT-ANTOINE, BRUNOY, CROSNE, EPINAY-SOUS-SENART ET QUINCY-SOUS-SENART

VU la délibération du 15 septembre 2022 du SIVOM portant adhésion en propre à la section Propreté Urbaine des communes de Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Epinay-sous-Sénart et Quincy-sous-Sénart,

VU la délibération du 15 septembre 2022 du SIVOM portant mise en conformité des statuts du SIVOM,

VU les statuts du SIVOM,

CONSIDERANT le courrier du SIVOM en date du 16 novembre 2022, portant sur l'adhésion à la section Propreté Urbaine et modification statutaire induite,

CONSIDERANT la demande faite par le SIVOM pour la Ville de Brunoy d'émettre un avis sur l'adhésion en propre des communes de Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Epinay-sous-Sénart,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable à l'adhésion en propre des communes de Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Epinay-sous-Sénart.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

PREF. 91
150123

Délibération N° : 23.004/B


SEANCE DU 12/01/2023

OBJET : APPROBATION DE L'ADHESION EN PROPRE A LA SECTION PROPREE URBAINE DES COMMUNES DE BOUSSY-SAINT-ANTOINE, BRUNOY, CROSNE, EPINAY-SOUS-SENART ET QUINCY-SOUS-SENART

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 13/01/2023

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 16/01/2023